

Conditions générales de l'offre 180513 - Ma carte carburant offerte 2018

Recevez jusqu'à 320 € en carte(s) carburant TOTAL Jubileo en cumulant les offres suivantes:

- Pour l'achat d'un forfait Entretien Constructeur (incluant pièces et main-d'œuvre) ou de la prestation révision équivalente, recevez en carte(s) carburant TOTAL Jubileo:

20 € pour l'achat d'un forfait avec huile TOTAL Activa 7000 (10W-40) ou 9000 (5W-40) ou toute huile de qualité équivalente ;

ou 30 € pour l'achat d'un forfait avec huile TOTAL Activa INEO ECS 5W-30 ou toute huile de qualité équivalente.

Ces montants ne sont pas cumulables entre eux et ne sont pas cumulables avec une promotion ou remise locale.

- Pour l'achat de pneumatiques MICHELIN et de leur pose, recevez en carte(s) carburant TOTAL Jubileo :

20 € pour l'achat de 2 pneumatiques inférieurs à 18 pouces ;

ou 30 € pour l'achat de 2 pneumatiques supérieurs ou égaux à 18 pouces ;

ou 40 € pour l'achat de 4 pneumatiques inférieurs à 18 pouces ;

ou 60 € pour l'achat de 4 pneumatiques supérieurs ou égaux à 18 pouces.

Ces montants ne sont pas cumulables entre eux.

- Pour l'achat d'un forfait freinage ou de la prestation équivalente (incluant pièces et main-d'œuvre) pour le remplacement des pièces suivantes, recevez en carte(s) carburant Total Jubileo:

20 € pour les plaquettes d'un essieu ;

ou 50 € pour les plaquettes + disques d'un même essieu ou le kit de frein arrière ;

ou 70 € pour le kit de frein arrière + plaquettes avant ou les plaquettes + disques d'un essieu + plaquettes d'un autre essieu ;

ou 100 € pour le kit de frein arrière + plaquettes + disques avant ou disques + plaquettes des 2 essieux.

Ces montants ne sont pas cumulables entre eux et ne sont pas cumulables avec une promotion ou remise locale.

- Pour l'achat d'un forfait remplacement de la batterie ou de la prestation équivalente (incluant pièces et main-d'œuvre), recevez en carte(s) carburant Total Jubileo:

20 € pour un Forfait Avantage avec batterie Eurorepar ;

ou 30 € pour un Forfait Carré avec batterie d'Origine Constructeur.

Ces montants ne sont pas cumulables entre eux et ne sont pas cumulables avec une promotion ou remise locale.

- Pour l'achat d'un forfait pare-brise (incluant pièces et main-d'oeuvre) ou d'une prestation équivalente, recevez en carte(s) carburant TOTAL Jubileo :

20 € pour la réparation d'un impact pare-brise ;

ou 50 € pour le remplacement pare-brise.

Ces montants ne sont pas cumulables entre eux et ne sont pas cumulables avec une promotion ou remise locale.

- Pour l'achat d'un forfait kit de distribution (incluant pièces et main-d'oeuvre) ou prestation équivalente, recevez en carte carburant Total Jubileo :

30 € pour un Forfait Avantage avec pièces Eurorepar ;

ou 50 € pour un Forfait Carré avec Pièces d'Origine Constructeur.

Ces montants ne sont pas cumulables entre eux et ne sont pas cumulables avec une promotion ou remise locale.

Offres uniquement cumulables entre elles pour un même châssis, réservées aux particuliers, valables sur travaux réalisés du 01/09/2018 au 31/10/2018 après inscription, présentation et contrôle des justificatifs, dans le Réseau Citroën France participant. Ces offres cartes ne sont pas cumulables avec des remises faites par le point de vente réparateur Citroën pour les familles concernées (hors pneumatiques MICHELIN).

Retrouvez les modalités de réception de la ou des carte(s) carburant TOTAL Jubileo correspondant à vos achats sur www.citroen.fr/ma-carte-carburant/ ou dans votre point de vente Citroën France participant. La carte carburant TOTAL Jubileo est une carte carburant prépayée TOTAL, utilisable uniquement pour l'acquisition de carburant dans les stations-service du réseau accepteur aux marques TOTAL, TOTAL Access, ELF et ELAN en France métropolitaine, Corse comprise ; la date d'expiration étant précisée sur la carte elle-même.

Les clients peuvent s'inscrire à l'opération avant le 10/11/18 et se manifester pour toute réclamation, suivi de dossier, etc., via le site internet www.citroen.fr/ma-carte-carburant/ ou par téléphone au 09 70 82 00 58, avant le 31 janvier 2019. Passé ce délai, les réclamations ne seront plus traitées.

Les noms et adresses sur la facture client doivent être identiques à ceux du dossier d'inscription sous peine de nullité. Tout dossier incomplet devra être renseigné dans les 10 jours suivants la réception de l'email automatique constatant les faits, dans la limite du 23/11/2018. Passé cette date, tout dossier incomplet sera considéré "non conforme" et ne fera pas l'objet d'un envoi de cartes.

Sous réserve de la conformité du dossier, les cartes seront expédiées sur janvier et février 2019.

AUTOMOBILES CITROËN ne saurait être tenu responsable de la qualité du pli remis au client par les services postaux. En cas de spoliation ou détérioration du pli et de son contenu, le client devra se rapprocher des relations clientèles du transporteur.

AUTOMOBILES CITROËN ne saurait être tenu responsable du bon fonctionnement de la carte de carburant fournie. En cas de difficultés, le numéro des relations clientèles TOTAL est noté au dos de ladite carte.